**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 139 (1994)

**Heft:** 6-7

**Rubrik:** Revue des revues

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 21.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

### Revue des revues

Par le capitaine Sylvain Curtenaz

Le lecteur habitué de notre rubrique n'aura pas été sans s'étonner de l'irrégularité de sa publication. Un changement professionnel en est à l'origine, qui nous laisse moins de temps. Nous serions heureux, afin de pouvoir maintenir la permanence, de compter sur plusieurs plumes pour les publications en langues étrangères, notamment l'espagnol, le portugais, le hongrois et le néerlandais. Les lecteurs intéressés de participer à un tel «pool» de rédaction pour la revue des revues sont priés de prendre contact avec le rédacteur en second (adresse en page 5).

# **Ejército,** supplément au N° 647, 1993

Dans son introduction à ce numéro spécial consacré au sous-officier, le général de brigade F. L. Sanquirico rappelle que la fonction du sous-officier est inséparable de l'histoire. A l'ère de la révolution industrielle ne remplissait-il pas aux armées la même fonction que l'ouvrier spécialisé à l'usine? Néanmoins, le phénomène «sous-officier» ne peut être considéré sous un tel angle, et ce numéro se veut le reflet d'une approche multidisciplinaire, axée sur l'Académie des sous-officiers, créée en 1974, et qui a permis l'intégration du corps des sous-officiers. La relève est parfois difficile, la reconnaissance civile et militaire ne suivant pas toujours. A quoi bon grader, si au grade n'est pas rattachée une note de prestige, constate l'auteur.

Le lieutenant-colonel E. F. Maldonado découpe l'histoire du sous-officier espagnol en sept périodes qui, de 1494 à nos jours, sont liées à l'évolution de l'Armée royale. Le premier grade à appa-



raître est celui du sergent, «qui est à la troupe ce que la barre est au navire», d'abord dans la cavalerie qui représentait l'essentiel des armées à l'ère médiévale. Il trouve sa vraie place dans la compagnie d'infanterie, création de la Renaissance en même temps que lieu de passage à un nouvel art de la guerre: le fameux Tercio espagnol, à la fois responsable de la discipline, de l'instruction, de la mise en place de la formation pour le combat, de la gestion administrative, du personnel, ainsi que de la logistique.

Le grade se subdivisa jusque dans les premières années de ce siècle lorsqu'apparurent d'autres grades de sous-officiers. En 1974 était créée une école pour l'Armée de terre. En 1989, les sous-officiers se voyaient placés sur un pied d'égalité avec les officiers quant à leur statut professionnel et les conditions de carrière.

La sélection des futurs sergents a lieu à la fois par concours externe et promotion interne. A l'Académie, le candidat reçoit une formation en trois temps: formation de base, formation spécialisée, complément. Les buts de cette formation, commente le général de brigade C. G. Lebron, sont autant de préparer le sergent à sa mission au sein de l'unité qu'à la conduite, à l'acquisition de compétences techniques, ou d'éléments lui permettant d'envisager une suite de sa carrière, sans qu'il soit coupé d'une équivalence avec le secteur civil. Une formation qui est en accord avec un profil moderne du chef, l'allant et la force physique ne pouvant plus être les seuls critères de sélection, car la société et la guerre ont changé et le cadre se doit d'avoir à la fois des qualités humaines, des capacités techniques et tactiques, un haut degré de responsabilité allié à des capacités intellectuelles et physiques, souligne le lieutenant-colonel E. A. Aina.

RMS N° 6-7 — 1994

### **Fire!**, N° 13, 1994

E. Ravineaz a visité le «marché de l'otage» du Haut Karabakh. Dans un conflit où les soldats ne sont pas enregistrés, les familles ne savent pas ce qu'il advient d'eux. D'où, entre Arménie et Azerbaïdjan, une course aux otages, monnaie d'échange pour retrouver un fils ou un père disparus. Une forme de commerce aussi, à laquelle prennent part tant l'Etat que les particuliers. S'il n'a jamais fait bon être prisonnier, la situation particulière de ce conflit, ajoutée aux mauvais traitements, n'arrange en rien à la dureté de ce statut. Car pour rentrer chez soi, il faut être échangé.

#### Une nouvelle munition d'entraînement

Alors que nous aurons prochainement l'occasion de présenter ici une munition «écologique» destinée à l'entraînement, C. Dery détaille un autre produit de la firme canadienne Simunition: la Cartouche FX. Cette cartouche, dont le projectile contient du savon mou coloré, est destinée à l'entraînement à double action, aux distances habituelles du combat à l'arme de poing. Un changement de canon sur l'arme de service, un masque protecteur ainsi qu'un plastron, et voilà le policier ou le soldat prêts à combattre contre un adversaire. Chaque touché sera marqué en couleur sur sa tenue! Cette munition existe aussi pour les armes longues et représente le grand avantage de permettre l'utilisation d'une arme standard après rapide adaptation d'un kit. Rien à voir avec le «paintball» qui utilise des armes spécialement conçues et sont bien éloignées de la réalité d'une arme de police ou de guerre.

### Casques bleus: l'échec programmé par insuffisance politique!

## Joint Force Quarterly, automne 1993

La politique d'engagement des Casques bleus n'est pas, on le sait, clairement définie. Les échecs de l'ONU en Somalie et en Yougoslavie sont là pour le prouver, en dépit de succès sur d'autres fronts.

T. F. Crigler, dans sa contribution au dossier sur les opérations occidentales en Somalie, constate à son tour que le principe de l'«établissement de la paix», contrairement au «maintien de la paix», mission traditionnelle des Casques bleus, porte en lui les germes de son inefficacité car, voulant imposer sa paix aux Somaliens, l'ONU a réveillé le sentiment national et fait l'unanimité contre elle, provoquant de plus un effet boomerang auprès des pourvoyeurs habituels de soldats de la paix qui se demandent de quel droit l'ONU peut imposer ses vues au monde, quand le Conseil de sécurité ne représente qu'environ un dixième des membres de l'Organisation.

### **Truppendienst,** N° 2. 1994

Le brigadier F. Hessel va, pour sa part, beaucoup plus loin en accusant les Etats-Unis de se servir de l'ONU pour satisfaire aux desseins de leur propre politique. Une accusation qui n'est certes pas nouvelle et remonte au début de la guerre froide et à l'engagement des forces américaines sous le drapeau de l'ONU en Corée!

Il manque en effet aux opérations actuelles de l'ONU une mission ainsi que des buts stratégiques et politiques clairs. Veut-on des Casques bleus ou des combattants? A cette question, estime l'auteur, l'«Agenda for Peace» du Secrétaire général (1992) ne répond pas, puisqu'il se borne à fournir les moyens de poursuivre des buts politiques, permettant le passage direct de la diplomatie à l'acte militaire. Ce qui est possible pour les politiques ne l'est pas pour les soldats qui ne peuvent, sur une claquement de doigts, se muer de pacificateurs en guerriers. D'où une conclusion logique: d'un côté, des Etats favorables au maintien de la paix et, de l'autre, des puissances prêtes à voir en l'ONU un instrument de la politique de Washington. On ne peut en effet vouloir simultanément la paix et l'imposer: la discussion sur la finalité des engagements onusiens fait défaut, si elle n'est pas rapprochée de la question des moyens, conclut le brigadier Hessel.

S. Cz.